

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2010

LOI DE FINANCES POUR 2011 - (n° 2824)
(Seconde partie)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° II - 46

présenté par
M. Goasguen

à l'amendement n° 7 de M. Tian

APRÈS L'ARTICLE 86

Compléter l'alinéa 4 par les mots :

« et les médecins libéraux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit là d'intégrer les médecins libéraux dans le dispositif de l'AME.